

Département de l'Ardèche

Commune de Saint Michel de Chabrillanoux

## Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal

**Du 17 mai 2021**

### Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Subventions 2021 aux associations
- Contrat d'assurances statutaires
- Décision modificative n°1
- Mise en place du RIFSEEP
- Taux de fiscalité 2021
- Questions diverses : Retraite de Michel, Elections, Bilan actuel du camping ...

*L'an deux mille vingt et un, le dix-sept mai, le Conseil Municipal de St Michel de Chabrillanoux, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Gilles LEBRE, Maire.*

*Date de convocation : 11 mai 2021*

*Membres en exercice : 11 ; Présents : 10 ; Nombre de votants : 11*

***Etaient présents :*** Mme Nathalie AUFRAND, M Jean-Pierre BATTAGLIA, Mme Odile BLANC, M Gilles BRUN, M Daniel CHAMBONNET, M Gilles LEBRE, M Jean-Luc PIOLET, M Olivier ROMERO, M Vincent SAUDUBRAY, M François VEDEL

***Procurations :*** De Mme Eve LOMENECH à Mme Odile BLANC

***Excusés :*** Mme Eve LOMENECH

***Secrétaire de séance :*** M Daniel CHAMBONNET

### **1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU :**

Le compte rendu du conseil municipal du 22 mars est approuvé à l'unanimité.

### **2. SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS :**

Madame Odile BLANC rappelle qu'une étude de chaque dossier de demande de subventions et qu'une prise de contact auprès de chaque association ont été réalisées. Les critères qui ont été retenus pour la mise en place de ces subventions sont :

- Critères de territoire
- Critères d'intérêt général
- Critères par rapport à l'étude financière fournie par les associations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'attribution des subventions suivantes :

ADMR VAL'EYRIEUX	70 €
AMICALE LAIQUE	200 €
ANCIENS COMBATTANTS ST MICHEL-STMAURICE	50 €
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG VALLEE DE L'EYRIEUX	50 €
ASSOCIATION LA RIPOSTE	50 €
ASSOCIATION LES AMIS DE BEAUREGARD	70 €
ASSOCIATION LES CULOTTE.E.S	70 €
ASSOCIATION PASSE MURAILLE	800 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DE L'EYRIEUX	50 €
ECRAN VILLAGE	70 €
ENSEMBLE ET SOLIDAIRE / UNRPA ST MICHEL ST MAURICE	70 €
EYRIEUX CANOE KAYAK	70 €
FJEP (spectacle Noël)	200 €
LA BELLE VIE (Festival écologie)	500 €
LA PASSERELLE DES VALLEES	400 €
OCCE	924 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 644 €</b>

### **3. CONTRAT D'ASSURANCES STATUTAIRES :**

Monsieur le Maire expose l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ; que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de charger le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

### **4. DECISION MODIFICATIVE N°1 :**

Monsieur le Maire informe que lors du vote du budget 2021, l'acquisition de mobiliers pour le camping principalement les lits, n'avait pas été prévue.

Aujourd'hui il convient de voter une décision modificative afin d'acter les montants pour cette nouvelle acquisition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
Dépenses Investissement - 21311	Hôtel de ville	- 7 000.00
Dépenses Investissement - 2184	Mobilier	+ 7 000.00

## **5. MISE EN PLACE DU RIFSEEP :**

Monsieur le Maire informe qu'un nouveau régime indemnitaire, permettant de valoriser le salaire par rapport aux travaux rendus, doit être mise en place. Il se compose de deux éléments :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le régime indemnitaire proposé à compter du 01/06/2021

## **6. TAUX DE FISCALITE 2021**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département de l'Ardèche, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 18,78 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe Foncière Bâtie : 31.95 %
- Taxe Foncière non Bâtie : 44.01 %

## **7. TARIFICATION DES PROPRIETAIRES ET VISITEURS DU CAMPING**

Monsieur le Maire propose de discuter d'une application d'un tarif concernant les propriétaires de mobil-home et bengalis du camping et leurs visiteurs. En effet les hébergements dès lors où ils sont utilisés par des personnes hors cellule familiale stricte ne réglent jusqu'à ce jour aucune redevance alors qu'ils utilisaient les aménagements du camping et consommaient de l'eau et de l'électricité.

Un courrier d'information sera établi en ce sens.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide de mettre en place un tarif de 5€ par personne et par jour avec un maximum de 15€ par jour en dehors de la cellule familiale (parents – enfants) pour l'utilisation des hébergements mobil-home et bengalis des propriétaires. A ce tarif s'ajoutera la taxe de séjour par personne et par nuit (exonération pour les moins de 18 ans)

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

### **Retraite de Michel :**

Monsieur le maire explique qu'au 1er janvier 2022, Michel sera à la retraite. Il convient donc de le remplacer : une annonce a donc été faite sur emploi territorial. Un tuilage est prévu de 2 mois donc un recrutement à compter du 2/11/2021. Ce poste peut être pourvu autant par une personne issue du public que du privé. La polyvalence de ce poste est très importante : conduite : électricité, plomberie, maçonnerie...sachant qu'il travaille seul et donc il faut être organisé et autonome. Il doit rendre compte aux élus et à en plus un devoir de réserve.

### **Elections :**

Elles auront lieu le 20 et 27 juin et 2 bureaux doivent être mis en place pour les régionales et pour les départementales soit 18 personnes nécessaires pour la tenue de chacun des tours.

Réception d'une lettre de Mr Jacques François concernant le soutien du maire à Laurent Wauquiez, le maire a rendu compte qu'il avait rencontré Mr François personnellement.

Ensuite intervention d'Odile BLANC :

DECLARATION DES ELUS : EVE LOMENECH, JEAN-PIERRE BATTAGLIA, JEAN-LUC PIOLET, ODILE BLANC, ... ET AUTRES ELUS SI ADHESION A DECLARATION.

« Depuis septembre 2020, nous avons travaillé avec confiance, engagement, intensité, pour tous les habitants de Saint Michel.

Avec les conseils d'adjoints bimensuels, nous nous appliquons à nous transmettre toutes les informations des dossiers que nous traitons chacune et chacun.

Aux questions de nos proches, nous étions heureux de répondre que l'ambiance municipale était bonne et nous réjouissions de voir une commune réconciliée, rassemblée.

Domage ! Depuis 10 jours, pour la troisième fois depuis juillet dernier, nous vivons des moments difficiles, mêlés de colère, dégoût, tristesse, démotivation... ; sensation d'avoir été abusés, trahis, méprisés...

Tout ça pour quoi ? pour quel fait ?

Eh bien ! Le 7 mai, nous avons reçu par messagerie un article de presse nous informant de la signature publique du maire de St Michel de Chabrilanoux pour l'appel à candidature de Wauquiez à la présidence de la région.

Nous ignorions tout de cet engagement.

Gilles LEBRE, en tant que personne, est parfaitement libre dans l'expression de ses opinions politiques.

En tant que maire, il engage les conseillers municipaux et de l'identité de la commune. Alors que nous essayons dans l'équipe de dépasser divergences et différences, d'agir ensemble pour l'intérêt général, cette démarche solitaire ne peut contribuer qu'à la méfiance et la division. Nous souhaitons continuer à travailler en toute clarté, en confiance et rester unis dans nos objectifs partagés. Nous demandons clairement et impérativement d'être consultés dans toutes situations de prise de position qui engagent les élus et les habitants. Sans cela, nous ne sommes pas optimistes pour l'évaluation de notre première année de coopération prévue en septembre 2021. »

Gilles LEBRE répond que les mots employés sont forts et qu'il les a entendus. Il souhaite que personne ne s'offusque de cette signature. Pour lui il ne s'agit absolument pas de politique, mais seulement de saluer des actes posés par la majorité régionale sortante en faveur des communes rurales.

En quelque sorte, c'est la reconnaissance du ventre après les nombreuses subventions obtenues. D'ailleurs par exemple il ne donnera sa signature à aucun candidat à la présidentielle. Il rappelle qu'on aura bien besoin de la région pour nos futurs investissements.

Après quelques échanges, qui constatent des désaccords, la discussion est close.

- Bilan actuel camping :

Un point est fait sur les dépenses de l'exercice sur le site du camping jusqu'à ce jour. Beaucoup de matériels manquants et un renouvellement nécessaire de mobiliers et de petits équipements a été nécessaires. En effet des hébergements sont en fin de vie et de plus une fuite d'eau conséquente a été constatée puis réparée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30